FICHE ACTION CANICULE

ÉTABLISSEMENT D’ACCUEIL POUR PERSONNES HANDICAPÉES

|  |
| --- |
| **PRINCIPES GENERAUX** |
| * Assurer la rédaction et l’actualisation régulière du plan bleu * Assurer le maintien en condition opérationnelle de ce plan via   + La réalisation régulière d’exercices ;   + La sensibilisation et la formation du personnel à la gestion de crise et aux pratiques préventives ;   + Le contrôle de l’opérationnalité des systèmes de secours ; * Actualiser ou mettre en place une convention avec un établissement de santé proche, disposant d’un plateau technique ; * Désigner un (ou des) référent(s) canicule, constituer leur planning de présence et communiquer ses coordonnées à l’ARS ; * Mettre en place une ou plusieurs pièces rafraichies ou climatisées permettant d’accueillir tous les résidents au moins 3 heures par jour ; * Identifier les usagers les plus fragiles ou les plus à risque ; * Instaurer de bonnes pratiques pour prévenir les hospitalisations et pour accompagner les transferts en milieu hospitalier quand ils s’avèrent indispensables ; * Former le personnel aux bonnes pratiques préventives et curatives des effets des fortes chaleurs ; * Assurer l’aération, à minima, biquotidienne pendant 10 à 15 min/j, de l’ensemble des locaux 2 fois par jour * Constituer et diffuser un listing et un planning de médecins mobilisables en période de vague de chaleur ou à défaut mettre à disposition une procédure pour pouvoir faire intervenir un médecin 7j/7 H24 * Remonter toute information et/ou tout dysfonctionnement à l’ARS en lien avec une vague de chaleur * Remonter toute mise en œuvre de mesures liées aux températures à l’ARS * S’assurer de la présence de moyens permettant le suivi de la température (thermomètre…) |
| **VIGILANCE VERTE : VEILLE SAISONNIERE et VIGILANCE JAUNE : AVERTISSEMENT CHALEUR** |
| * Vérifier l’opérationnalité du dispositif « plan bleu » (référent canicule, sensibilisation des personnels...) * Assurer l’information des équipes sur les mesures à déployer ; * Contrôler les mesures à mettre en place pour le maintien de la qualité de vie des usagers dans l’établissement lors d’un « avertissement chaleur »   + Accessibilité aux boissons, avec contrôle de la prise effective de boissons pour les usagers à risque   + Adapter les tenues vestimentaires   + Adapter l’alimentation   + Proposer aux résidents de séjourner quelques heures dans les pièces climatisées lors de journées de forte chaleur   + Adapter les activités des usagers selon la température * Prendre toutes les dispositions pour abaisser la température dans les locaux (volets fermés, aération aux heures les plus fraîches, ventilation et rafraichissement des pièces …) ; * Assurer le suivi de la température à l’intérieur de l’établissement dans toutes les pièces de vie de l’établissement ; * Vérifier le stock et le bon approvisionnement en matériels et produits de santé nécessaires pour prévenir et traiter les pathologies liées à la chaleur, ainsi que le bon fonctionnement des rafraichisseurs, climatiseurs, ventilateurs (en particulier les filtres) ... ; * Suivre les transferts vers un hôpital des résidents pour pathologies liées à la chaleur ; * Consulter régulièrement les prévisions météorologiques afin d’anticiper la mise en œuvre des mesures |
| **VIGILANCE ORANGE : CANICULE** |
| * Remonter toute information et/ou tout dysfonctionnement à l’ARS notamment : une éventuelle augmentation importante des transferts vers les services d’urgences et/ou l’activation du plan bleu et/ou du renfort en personnel, etc. * Diffuser l’information du changement de niveau de gestion auprès du personnel, des familles, du Conseil de la Vie Sociale (CVS) et des usagers. Sensibiliser les usagers aux gestes de prévention ; * Veiller à permettre aux personnes à risque d’accéder pendant au minimum 3 heures aux pièces rafraichies ; * Veiller à l’hydratation régulière des personnes handicapées, et renforcer la distribution d’eau * Assurer le traitement préventif : faire élaborer et valider par le médecin coordonnateur un protocole d’apports et de surveillance journalière par usager * Assurer le traitement curatif des usagers. Anticiper les protocoles individuels de réhydratation |
| **VIGILANCE ROUGE : CANICULE EXTRÊME** |
| - Poursuivre et renforcer les actions des vigilances verte, jaune et orange |
| **LEVEE DES NIVEAUX / FIN DE SAISON** |
| - Etablir un bilan à transmettre à l’ARS   * Procéder à l’analyse de la gestion de l’évènement en vue d’améliorer le plan bleu. |